COMMUNE DE
EPAGNY METZ-TESSY
74330

Nombre d'Administrateurs :
- en exercice.....13
- présents.....12
- absents.....01
- votants.....12
- procurations.....00

Le Président certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le :

et de sa publication le :

Le Président,
Roland DAVIET.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le 5 décembre 2022 à 17h30, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'EPAGNY METZ-TESSY, dûment convoqué le 28 novembre 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, président.

PRESENTS : Roland DAVIET, Laurence BACINO, Marie-Thérèse BOUKOUYA, Martine COUTAZ, Juliette LAZZERINI, Corinne MASSE, Stéphanie VEREL, Alain BILLAULT, Christiane GEOFFROY, Michèle RIZZANTE, Gérard CAVALLI, Jean-Paul SADOUX

ABSENTS : Catherine BRISFER

Mme Michèle RIZZANTE a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T –

2022/13 Aide sociale facultative

Madame Laurence BACINO, vice-présidente, rappelle la situation de Monsieur K---, domicilié --- pour lequel une aide financière d'un montant de 600€ (six cents euros) pour le règlement partiel d'une dette EDF avait été accordée lors du dernier conseil d'administration, avec versement direct à Monsieur.

Après échanges avec l'assistante sociale en charge du suivi de Monsieur, il est demandé un versement de cette aide au tiers créditeur.

Il est donc nécessaire d'abroger la délibération n°2022/08 accordant cette aide avec versement direct à Monsieur et de la remplacer pour versement au tiers créditeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité des membres présents,

ABROGE ET REMPLACE la délibération n°2022/08,

ACCORDE un versement de cette aide financière de 600€ (six cents euros) au tiers créditeur : EDF.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Roland DAVIET

La secrétaire de séance,

Michèle RIZZANTE